

26 - ACCRÉDITATION OBLIGATOIRE DES ENTRAÎNEURS

11U classe AA		Accréditation
Titre		
Entraîneur-chef		11U - Formé
Un (1) entraîneur adjoint		11U - Formé
Deux (2) entraîneurs par équipe		Formation annuelle

13U classe AA		Accréditation
Titre		
Entraîneur-chef		13U - Certifié
Un (1) entraîneur adjoint		13U - Formé
Deux (2) entraîneurs par équipe		Formation annuelle

15U/16UF classe AA		Accréditation
Titre		
Entraîneur-chef		15U - Certifié
Un (1) entraîneur adjoint		15U - Formé
Deux (2) entraîneurs par équipe		Formation annuelle

18U/21UF classe AA		Accréditation
Titre		
Entraîneur-chef		16+ - Formé
Un (1) entraîneur par équipe		Formation annuelle

9U – 11U – 13U – 15U/16UF et 18U/21UF, classe A		Accréditation
Titre		
Entraîneur-chef		Fondamentaux et participation continue - Formé
Un (1) entraîneur adjoint		Fondamentaux et participation continue - En formation
Un (1) entraîneur par équipe 11U		Module en ligne « Mon premier lancer »
Un (1) entraîneur par équipe		Formation annuelle

11U – 13U – 15U/16UF et 18U/21UF, classe B		Accréditation
Titre		
Entraîneur-chef		Fondamentaux et participation continue - Formé
Un (1) entraîneur par équipe 11U		Module en ligne « Mon premier lancer »
Baseball Québec recommande qu'un (1) entraîneur par équipe suive une formation annuelle		

9U classe B / Grand Chelem		Accréditation
Titre		
Entraîneur-chef		Fondamentaux et participation continue - En formation

Rallye Cap		Accréditation
Titre		
Responsable associatif		Formation Rallye Cap

Réseau de développement 15U et 17U AAA

Titre	Accréditation
Entraîneur-chef	16+ - Certifié + 6 modules Compétition-Développement (*)
Autres entraîneurs adjoints	16+ - Formé

(*) Les entraîneurs ont 2 ans pour réaliser les 6 modules techniques Compétition-Développement à partir de leur année de nomination au Réseau AAA

Junior Élite

Titre	Accréditation
Entraîneur-chef	16+ - Certifié + 6 modules Compétition-Développement (*)
Autres entraîneurs adjoints	16+ - Formé

(*) Les entraîneurs ont 2 ans pour réaliser les 6 modules techniques Compétition-Développement à partir de leur année de nomination au Junior Élite.

Formation annuelle : 1- Formation d'entraîneur approuvée par Baseball Québec, 2- Convention des entraîneurs, 3- Stage d'entraîneur offert par le PNCE, 4- Stage de personne-ressource PNCE, 5- Donner un stage d'entraîneur PNCE durant l'année en cours.

Recommandation :

Baseball Québec recommande aux entraîneurs de suivre une formation annuellement.

Sanction pour la règle 26 :

Une équipe doit être conforme en regard de l'accréditation des entraîneurs au plus tard le 15 juin annuellement.

À compter du 16 Juin, l'entraîneur-chef d'une équipe non conforme ne peut plus occuper cette fonction et doit être retiré du cahier d'enregistrement jusqu'à ce que l'accréditation de son équipe soit conforme.

Révision #4

Créé 3 mars 2023 17:59:11 par Baseball Québec

Mis à jour 3 avril 2023 17:02:04 par Baseball Québec